

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 12 Mars 2015 - COMPTE RENDU**

Etaient présents:

Isabelle Smith-Naura, présidente
Eric Daudé, vice-président
Sandrine Féron, secrétaire
Françoise Taufflieb, vice-trésorière,
Natasa Barrier, représentante des parents d'élèves
Jean-Pierre Faou, proviseur
Jean-Yves Gillon, attaché de coopération éducative
Guy Rapp, directeur de l'école primaire
Claire Fleury, directrice administrative et financière
Elisa Baggi, représentante suppléante des personnels enseignants
Ana Amaya, représentante titulaire des personnels non administratifs

Etaient excusés :

Michael Barrett, représentant des parents d'élèves
Ce représentant avait donné une procuration pour ses votes (cf PJ annexée au CR)
Lyazid Fourar, trésorier
Anne Coulon-Rana, représentante des parents d'élèves
Bénédicte Opsomer, représentante suppléante des parents d'élèves

Ordre du jour prévisionnel

- 1/ Point CRH
- 2/ Point Travaux
- 3/ Statuts de l'APE

1/ Point CRH

Taux euro – roupie pour les salaires des recrutés locaux :

Depuis le dernier conseil d'administration, la commission des ressources humaines s'est réunie et a travaillé sur plusieurs options. Elle a formulé une recommandation pour le conseil. La charge pour le LFD représente 14 000 euros en plus par rapport au budget pour les mois de janvier et février 2015.

Les objectifs sont les suivants :

- utiliser un taux de change proche du taux du jour (comptes du LFD en euros)
- ne pas pénaliser les salaires les plus bas
- agir en concertation avec les personnels

2 options sont présentées :



Alternative A : application du principe de « fourchette » mis en place avec la nouvelle grille salariale.

Païement des salaires à un taux fixe, tant que le taux du jour est inclus dans une fourchette
=> Païement à 1eur = 70 inr pour tous les salaires

Alternative B : Païement des salaires à taux fixe et protection des bas salaires

=> Païement à 1eur = 70 inr pour les salaires à partir de 1450 eur par mois (grille enseignants + niveau 7 et 8 de la grille non enseignants)

1eur = 75 inr pour les salaires entre 1151 et 1449 eur

1eur = 80 eur pour les salaires jusqu'à 1150 eur

Il est mentionné lors de la réunion une dernière alternative qui serait de payer 100% des salaires au taux du jour.

La direction du LFD met en avant le fait que les comptes du LFD et les grilles salariales étant en euros, le mécanisme de fourchette mis en place l'année dernière stabilise le païement du salaire sur un taux fixe, mais celui-ci ne peut pas être figé dans le contexte évolutif de l'euro actuellement.

L'alternative B est présentée avec les conditions suivantes : cette alternative est figée pour mars et avril. La part perçue en roupie sera figée au niveau de celle perçue en février.

La CRH s'engage à continuer de travailler sur ce sujet pour proposer d'autres solutions au conseil en avril, entre autres étudier une tranche de salaires les plus hauts payée au taux du jour.

La discussion s'engage sur le financement de ces charges additionnelles pour le lycée:

- l'utilisation des réserves budgétaires ainsi qu'un plan d'économies sont proposés.
- les recettes additionnelles via l'augmentation des frais de scolarité ne sont pas une solution envisagée à ce stade par le conseil
- la création d'un tarif différencié pour les entreprises doit être étudiée.

Le constat est posé : le LFD ne peut pas accumuler des pertes. Si le LFD utilise ses réserves pour financer le surcoût lié à la masse salariale, ces réserves ne seront plus disponibles pour de l'investissement (travaux, informatique etc).

Vote : 4 voix pour l'alternative B + 1 procuration pour l'alternative B = 5 voix pour 1 abstention

La délibération est adoptée

2/ Point Travaux

L'architecte a continué, avec le groupe « travaux » du CA, son travail sur l'aménagement de la cantine. L'aménagement intérieur ainsi que des plans de façades ont été délivrés et transmis à l'ambassade.

En ce qui concerne l'aménagement du portail d'entrée, le conseil d'administration s'est prononcé pour un projet articulé autour :



- de la création d'un mur séparant l'espace entre le portail et l'entrée dans le lycée,
- d'une guérite de gardes avec vue sur Janpath Lane,
- de caméras de surveillance ainsi que de fils barbelés au-dessus des murs.

Les plans et devis sont en cours avec l'architecte et en discussion avec l'ambassade.
Le métrage et le positionnement de l'issue de secours au bout du terrain de tennis ont été transmis au service immobilier de l'ambassade en charge des travaux.
L'APE demande que le lycée envoie, pour ces travaux spécifiques, une demande de financement à l'AEFE.

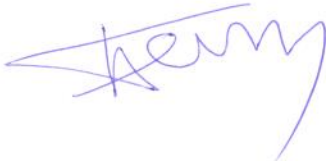
3/ Statuts

Les statuts de l'APE sont en cours de réécriture, comme le conseil d'administration l'a souhaité en début d'année. Les modifications proposées pour les articles 1 à 4 sont passées en revue.

L'ensemble des remarques et modifications discutées lors de cette réunion sera soumis au vote du conseil lors de la prochaine séance.

La séance est levée à 22h30.

Secrétaire
Sandrine Féron



Présidente
Isabelle Smith-Naura

